

GUIDE DE L'ÉTUDIANT

> ANNÉE 2013/2014

NIORTAIS

DOSSIERS SPÉCIAUX
Mobilité internationale
Handicap

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LOGEMENTS, TRANSPORTS

INFOS PRATIQUES

CULTURE, LOISIRS, SORTIES





Édito

Le Guide de l'étudiant niortais est né d'une volonté commune de la Communauté d'Agglomération de Niort et de la Ville de Niort d'améliorer l'accueil des étudiants sur le territoire.

Nous l'avons voulu convivial, pratique, dynamique, à l'image des étudiants qui ont choisi d'effectuer leurs études supérieures à Niort, cœur de notre agglomération.

Vous y trouverez de nombreuses informations visant à faciliter votre installation et l'accomplissement de votre cursus.

Vous pourrez aussi découvrir les possibilités offertes en matière de pratiques sportives et de loisirs ou encore les différents lieux culturels du territoire.

Nous vous invitons également à prendre connaissance des rubriques touchant aux conditions d'accueil des étudiants étrangers, au logement, au handicap ainsi qu'à vos demandes de stages.

Dans l'espoir que ce guide vous sera utile et dans cette attente, je vous souhaite pleine réussite dans vos études sur le bassin niortais.

Geneviève GAILLARD

*Présidente de la Communauté
d'Agglomération de Niort*

Maire de Niort

Députée des Deux-Sèvres

Sommaire

DOSSIER SPÉCIAL

La vie étudiante à Niort

L'Enseignement supérieur.....	4
Les formations et les filières.....	5
Pôle Universitaire de Niort (PUN).....	6
Lycées niortais.....	6
Autres formations.....	6
Services étudiants.....	7
Services du Crous.....	7
RU du Marais à Niort.....	7

DOSSIER SPÉCIAL

Étudiant et handicap

Reconnaissance du handicap.....	8
Quelques associations à Niort.....	9
Association Handisup Centre Ouest.....	9
Le budget.....	10
Le titre de séjour.....	11
L'ouverture d'un compte bancaire.....	11
La couverture sociale.....	12

Logement

La recherche d'un logement.....	13
Les précautions.....	13
La signature du contrat.....	14
La colocation.....	15
Les aides possibles.....	15
L'information sur le logement.....	18

**RETROUVEZ LES LIGNES
DE BUS TAN**
pages 16 et 17

ET LE PLAN DE LA VILLE
à la fin de ce guide

Mobilité internationale

Programme étude Erasmus.....	19
Réaliser un stage à l'étranger.....	20
Les aides financières.....	20

Garder la forme

Sports.....	23
Équipements collectifs.....	23
Service universitaire des activités physiques et sportives.....	24

Infos pratiques

Accès internet.....	25
Jobs et emplois.....	25
Marchés.....	25
Photocopie, reprographie.....	25
Transports.....	25
Laveries.....	26
Quelques commerces alimentaires ouverts le dimanche.....	26

Bon à savoir

Numéros d'urgences.....	27
Santé.....	27
Journaux.....	27

Un peu de culture

Médiathèque.....	28
Cinéma.....	28
Tourisme.....	28
Équipements culturels.....	28
Vie associative et culturelle.....	29
Salles de spectacle.....	29

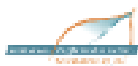




Photo : Bruno DEBECQND

La vie étudiante à Niort

L'Enseignement supérieur

À la rentrée 2012-2013, près de 2500 étudiants suivent des études supérieures dans l'Agglomération niortaise en préparant un BTS, un DUT, une Licence ou un Master.

Les filières universitaires niortaises ont été créées sur mesure, en s'appuyant sur les compétences économiques et sociales locales afin d'assurer aux étudiants une excellente insertion professionnelle.

Niort est ainsi devenu un pôle d'expertise des risques et accueille dans ce cadre, des formations spécialisées à travers les 5 filières du Pôle Universitaire de Niort, à savoir l'Institut universitaire de technologie (IUT), l'Institut d'administration des entreprises (IAE), l'Institut des risques industriels, assuranciers et financiers (IRIAF), l'Unité de formation et de recherche (UFR) de Droit et sciences sociales et l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) qui devrait rejoindre à terme le site universitaire de Noron à Niort.

D'autres étudiants sont inscrits à l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) ou dans l'un des 23 BTS proposés par les lycées, la Chambre de commerce et d'industrie (Sup TG), la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA), dans des domaines variés (assurances, gestion, commercial, informatique, domotique, chaudronnerie).



Photos : Bruno DEBECQND

Les formations et les filières

Institut Universitaire de Technologie (IUT)

DUT Gestion des Entreprises et des Administrations

Licence professionnelle Banque-Assurance

Licence professionnelle Entrepreneuriat et Management de Projet

DUT Statistique et Informatique Décisionnelle

Licence professionnelle Statistique Commerciale

DUT Hygiène, Sécurité, Environnement

Licence professionnelle Protection Civile et Sécurité des Populations

Institut des Risques Industriels, Assuranciers et Financiers (IRIAF)

Licence Sciences du danger, gestion des risques et management de la qualité (accès bac + 2)

Master Management des Risques Industriels et Environnementaux

Master Management des Risques des Systèmes d'Information

Licence professionnelle Statistique de la Protection Sociale

Master Statistique et Actuariat Appliqués aux Risques en Assurances Dommage et Santé

Diplôme d'Université Comprendre l'assurance : concepts, organisations, produits

Institut d'Administration des Entreprises (IAE)

Master Management des projets marketing

Faculté de Droit (UFR de Droit et Sciences Sociales)

Licence droit, parcours Droit et techniques de l'assurance (accès bac et bac + 2)

Master Droit du patrimoine, spécialité Droit des assurances

Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM)

Master éducation et formation

- Professeur des écoles

- Intégration des Personnes Handicapées et en Difficultés

Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)

Diplôme d'État d'Infirmier

*Reprise d'études, formation continue, alternance :
contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation.*

Se renseigner directement auprès des organismes de formations.

Sup TG – Chambre de Commerce et d'Industrie

BTS Management des Unités Commerciales

BTS Négociation et Relation Client

BTS Technico-commercial

BTS Assistant de gestion

Licence Responsables Commerciaux pour l'agro-alimentaire (accès Bac+2)

Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)

BTS Assurance

BTS Pharmacie

LYCÉE Gaston Barré

BTS Après-vente automobile

LYCÉE Paul Guérin

BTS Domotique

BTS Électrotechnique

BTS Maintenance industrielle

BTS Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle

BTS Technico-commercial

BTS Conception et réalisation de carrosseries

LYCÉE Jean Macé

BTS Assistant manager

LYCÉE Saint-André (ICSSA)

BTS Assistant manager

BTS Comptabilité et gestion des organisations

BTS Informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques

BTS Management des Unités Commerciales

BTS Economie sociale et familiale

LYCÉE de la Venise Verte

BTS Informatique de Gestion

BTS Service et Prestation des Secteurs Sanitaires et Sociaux

BTS Assurance

BTS Négociation et Relation Client

BTS Analyses de biologie médicale

CPGE Économique et commerciale technologique

Pôle Universitaire de Niort

PÔLE UNIVERSITAIRE DE NIORT

8-11 rue Archimède - 79000 NIORT
tél. 05 49 24 64 59

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (IUT) DE POITIERS - SITE DE NIORT

Pôle Universitaire de Niort
tél. 05 49 79 99 00
iutp.univ-poitiers.fr

INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES (IAE) DE POITIERS - SITE DE NIORT

Pôle Universitaire de Niort
tél. 05 49 77 05 91
iae.univ-poitiers.fr

INSTITUT DES RISQUES INDUSTRIELS, ASSURANTIELS ET FINANCIERS (IRIAF)

Pôle Universitaire de Niort
tél. 05 49 24 94 88
iriaf.univ-poitiers.fr

UFR DE DROIT ET DES SCIENCES SOCIALES DE POITIERS - SITE DE NIORT

Pôle Universitaire de Niort
tél. 05 49 24 45 47
droit.univ-poitiers.fr

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES (IUFM)

4 rue Beaune La Rolande - 79000 NIORT
tél. 05 49 17 82 50
www.poitou-charentes.iufm.fr

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

11 rue Archimède - 79000 NIORT
tél. 05 49 24 99 97
bipun@univ-poitiers.fr

Horaires :

(hors vacances universitaires)

Du lundi au jeudi : 9h30 - 17h30
Le vendredi : 9h30 - 13h00

Renseignements et portail documentaire :
<http://www.scd.univ-poitiers.fr>

Lycées niortais

LYCÉE JEAN-MACÉ

18-20 rue Gustave Eiffel - BP 96 - 79000 NIORT
tél. 05 49 77 19 50
www.lycee-jeanmace.fr

LYCÉE DE LA VENISE VERTE

71 rue Laurent Bonnevey
BP 3600 - 79000 NIORT
tél. 05 49 32 48 00
www.lyc-veniseverte-niort.ac-poitiers.fr

LYCÉE PAUL-GUÉRIN

19 rue des fiefs - BP 92 - 79000 NIORT
tél. 05 49 34 22 22
hebergement.ac-poitiers.fr/l-pg-niort

LYCÉE PROFESSIONNEL GASTON-BARRÉ

Rue Jean Perrin - BP 1080 - 79000 NIORT
tél. 05 49 24 70 64
hebergement.ac-poitiers.fr/l-gb-niort

INSTITUT CATHOLIQUE SUPÉRIEUR SAINT-ANDRÉ (ICSSA)

17 rue des Quatre Vents - 79000 Niort
tél. 05 49 33 03 64
www.ensemble-scolaire-niortais.com

Autres formations

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS (IFSI)

Centre hospitalier
40 av. Charles de Gaulle - 79000 NIORT
tél. 05 49 78 25 02
www.ch-niort.fr/page-etu.html

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES MÉTIERS DE LA VENTE PAR ALTERNANCE (CCI)

10 place du Temple - BP 314 - 79000 NIORT
tél. 05 49 28 79 06
www.suptgniort.com

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT (CMA)

Campus des métiers Henri Denoue
21 rue des Herbillaux - BP 1088 - 79000 NIORT
tél. 05 49 33 07 60
www.cm-niort.fr

Services étudiants

CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO)

65 avenue de Limoges - 79000 NIORT
tél. 05 49 24 15 71
cio-niort@ac-poitiers.fr

CENTRE INFORMATION JEUNESSE (CIJ)

3 rue de l'ancien Musée - 79000 NIORT
tél. 05 49 17 50 53
cij-79@wanadoo.fr

ASSOCIATION DE RAYONNEMENT UNIVERSITAIRE AUTOUR DE L'ASSURANCE (AURA)

8 rue Archimède - 79000 NIORT
tél. 05 49 79 99 07
www.aura-niort.fr

Chaque année, l'AURA décerne des prix aux meilleurs mémoires de stage de Master 2.



Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)

Bourses, aides sociales, restauration, logement, culture, accueil international, jobs étudiants... le CROUS est votre partenaire quotidien tout au long de vos études.

CROUS POITIERS

49, rue Cathédrale
86000 POITIERS - tél. 05 49 60 88 00
crous-direction@ac-poitiers.fr
www.crous-poitiers.fr

CROUS NIORT

10 avenue de Wellingborough - BP 3045
79000 NIORT - tél. 05 49 73 33 75

Bourse, logement :

service de la Division Vie Etudiante (DVE)
tél. 05 49 58 86 00
crous-bourses@ac-poitiers.fr

Aides Sociales : service social

tél. 05 49 44 53 42
crous.service-social@ac-poitiers.fr

RU du Marais à Niort

Le Restaurant universitaire (RU) est situé au cœur même du Pôle Universitaire de Niort.



Credit photo : CROUS Poitiers



Credit photo : Bruno DERBORD

Horaires : du lundi au vendredi de 11h30 à 13h30
Tarif : 3,05 € le repas (tarif 2012/2013)

10 avenue de Wellingborough - BP 3045 - 79000 NIORT - tél. 05 49 73 33 75 / direction.niort@crous-poitiers.fr

Étudiant et handicap

■ Reconnaissance du handicap

Si vous êtes atteint d'un handicap et que vous désirez le faire reconnaître pour pouvoir bénéficier de certains avantages, adressez-vous à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de votre département de résidence. Le dossier que vous remplirez sera ensuite examiné et évalué par la Commission Départementale des Personnes Handicapées (CDAPH). Il est important de bien réfléchir à votre projet de vie et d'études et à tous vos futurs besoins : rencontrez d'abord une personne ou une association pouvant vous aider à faire le bilan avant de monter votre dossier.

MDPH 79

37 rue Vivier - 79000 NIORT
tél. 0800-400-224

Service d'accueil des étudiants en situation
de handicap du Pôle Universitaire de Niort (PUN)

Ce service d'accueil conseille et accompagne tous les étudiants en situation de handicap permanent ou temporaire, reconnu ou non par la MDPH.

Pour cela, lors de l'inscription à l'Université de Poitiers :

- Contactez au plus vite le service d'accueil Handicap de l'Université pour que des aménagements soient mis en place dès le jour de la rentrée
- Prenez rendez-vous pour une visite médicale gratuite auprès de l'infirmière du Pôle Universitaire de Niort
- Possibilité d'aide aux démarches (logement, bourses, demande de reconnaissance auprès d'une MDPH)

Médecine préventive

Permanences :

lundi/mardi/jeudi : 9h-12h30/14h-16h
Pôle Universitaire de Niort
tél. 05 49 77 32 97
brigitte.huard.rague@univ-poitiers.fr

Service handicap du
Pôle Universitaire de Niort
stephane.sebille@univ-poitiers.fr

Exemples d'aménagements possibles :

Déroulement des études

Le cursus est le même pour tous. Mais un aménagement ou une aide spécifique peuvent être apportés selon les cas et sur justificatif médical :

- Aménagement des enseignements
- Aide pour la prise de cours
- Aménagement de l'emploi du temps
- Cours de soutien
- Autre adaptation personnalisée possible

Examens et concours

Selon la situation de handicap de l'étudiant et l'avis médical, des mesures spécifiques peuvent être prévues lors de l'organisation des examens et concours (décret n°2005-1617 du 21.12.2005) :

- Majoration de temps
- Interprétariat langue des signes française
- Aménagement de la salle
- Secrétariat
- Utilisation de matériel spécifique
- Autre adaptation personnalisée possible
- Grossissement de textes ou documents braille

■ Quelques associations à Niort

Association Handisup Centre Ouest

Handisup Centre Ouest propose à tous un accueil personnalisé et une définition des besoins précis de chacun.

- Accompagnement humain et personnalisé dans la vie universitaire
- Aide aux déplacements du domicile aux salles de cours
- Aide aux déplacements au sein des différents sites de l'Université (Médecine préventive, Restaurant universitaire, Bibliothèque universitaire, Maison des étudiants...)
- Assistance secrétariat aux examens
- Aide aux démarches
- Mise à disposition de matériel : fauteuil roulant, loupe vidéo-agrandisseur, dictaphone, caméra numérique...

Handisup Centre Ouest

(aide à la recherche de stage, mise en relation avec des contacts professionnels)

Maison des étudiants - Bâtiment A6
1, rue Neuma Fehines Borges - 86000 POITIERS
tél./fax 05 49 36 63 34
nantes.nicolas@handisup-co.fr
www.handisup-co.fr

SUAPS

Service universitaire des activités
physiques et sportives

Faculté des sciences du sport

tél. 05 49 45 33 43
lesdupinay@free.fr

Plus de renseignements page 18
du Guide ou sur www.univ-poitiers.fr
rubrique Bouger-Sport.

Comité départemental Handisport des Deux-Sèvres

Contact : Sébastien Guitard
74 rue de la Verrerie - 79000 NIORT
tél. 05 49 32 30 65
cd79@handisport.org
<http://cdh79.org>

Permanences : tous les jours
de 9h à 16h30 (sans interruption)

■ Votre budget indicatif

	BUDGET DU 1 ^{er} MOIS	DÉPENSES MENSUELLES
Inscription à l'Université	116 à 568,57 € (selon tarif 2011-2012)	
Sécurité sociale	200 € (selon tarif 2011-2012)	
Mutuelle complémentaire	54 à 564 € (selon la nature des risques santé couverts, payée en mensualités)	
Logement	150 € à 350 € + dépôt de garantie équivalent à 1 mois de loyer	150 € à 350 €
Alimentation restaurant universitaire + alimentation quotidienne	Environ 200 €/mois	Environ 200 €/mois
Transport (bus)	11,00 € / mois	11,00 € / mois
Taxe pour la carte de séjour	58 €	
Dépenses de la vie courante	Suivant la situation de chaque étudiant	Suivant la situation de chaque étudiant
Total	1000 à 1500 €	Environ 450 € minimum

■ Le titre de séjour

Il est obligatoire sur le territoire français pour un séjour d'une durée supérieure à 3 mois. En l'absence d'enregistrement dans le délai de trois mois suivant l'arrivée en France, le titulaire du visa sera considéré par les autorités françaises comme étant en situation irrégulière.

Vous devez vous rendre à la préfecture avec les pièces suivantes :

- Une pièce d'état civil : livret de famille ou extrait d'acte de naissance (en français)
- Un passeport
- Un certificat d'inscription provisoire ou définitive ou certificat de scolarité ou carte d'étudiant
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité ou attestation d'hébergement)
- 4 photos
- Une enveloppe timbrée
- Une attestation de bourse traduite en français et chiffrée en euros ou attestation de prise en charge légalisée ou justificatif chiffré des ressources à venir pour l'année universitaire

Une visite médicale est obligatoire pour l'obtention du premier titre de séjour. Elle est gratuite et elle s'effectue à la Médecine Préventive Universitaire. Vous serez convoqué en temps voulu. Le délai d'obtention du titre de séjour est de 1 à 3 mois. Dans l'attente de ce titre, vous recevrez un titre de séjour provisoire permettant de continuer vos démarches administratives.

Il vous faudra régler une taxe de 58 euros au moyen de timbres dématérialisés ou de timbres fiscaux. Les timbres dématérialisés peuvent être achetés sur le site « www.timbresofii.fr ». Les timbres fiscaux peuvent être achetés auprès des bureaux de tabac ou des centres des impôts (Service des Impôts des Entreprises ou Service des Impôts des Particuliers)

Préfecture des Deux-Sèvres

Rue Duguesclin - BP522 - 79099 NIORT CEDEX 9
tél. 05 49 08 68 68 ou 05 49 08 67 00

■ L'ouverture d'un compte bancaire

Vous devez fournir les photocopies des pièces justificatives suivantes :

- Votre carte d'étudiant
- Votre passeport
- Un justificatif de domicile en France (quittance de loyer, facture d'électricité...)

IMPORTANT

L'ouverture d'un compte bancaire est nécessaire pour bénéficier d'une aide au logement

■ La couverture sociale

En France, l'adhésion à une couverture sociale de base est obligatoire.

La couverture sociale se compose de deux parties :

- Une couverture de base qui assure un remboursement des soins à 70%
 - Une couverture complémentaire, appelée mutuelle, qui complète les remboursements de base jusqu'à 25% parfois 30%
- L'adhésion à une mutuelle complémentaire est vivement conseillée

Vous avez moins de 28 ans au 1^{er} octobre de l'année universitaire concernée :

Vous pouvez dans ce cas bénéficier de la Sécurité Sociale Etudiante. L'adhésion a lieu au moment de l'inscription à l'Université. Elle assure l'essentiel des frais médicaux.

Vous avez plus de 28 ans :

Vous devez prendre contact avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie qui déterminera votre couverture sociale en fonction de votre situation exacte.

CPAM de NIORT (siège social)

Parc d'activités de l'Ebaupin - 1 rue de l'Angélique
BESSINES - 79041 NIORT cedex 9

tél : 36 46 (Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

accueil du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00

www.ameli.fr

Pour un meilleur remboursement, nous vous conseillons vivement d'adhérer à une mutuelle étudiante. En cas de maladie ou d'hospitalisation cette assurance complémentaire vous sera d'un précieux secours.

LMDE-Centre 601

ZI République
11 rue Victor Grignard
86000 POITIERS Cedex10 43

tél : 3260 dites "LMDE"

www.lmde.com

le mardi de 10h00 à 14h00
permanence dans les locaux
de la MGEN

6 rue Maurice Chevalier
79000 NIORT

SMECO NIORT

13, rue Alsace lorraine
79 000 NIORT

tél : 05 49 76 10 43
du lundi au vendredi
de 13h00 à 17h00

www.smeco.fr

■ La recherche d'un logement

Avant de rechercher un logement, il faut se poser certaines questions afin de cibler la recherche :

- Quel type de logement ?
- À quel prix ?
- Vide ou meublé ?
- Où ?

Pour trouver un logement du secteur privé (non géré par un bailleur HLM), il existe plusieurs pistes possibles :

- Bouche à oreille (connaissances, faculté ou école, commerces de proximité,...)
- Petites annonces (journaux locaux : Nouvelle République, Courrier de l'Ouest)
- Sites internet spécialisés, notamment le site du Service d'Information Logement des Jeunes (SILOJ) : www.siloj79.fr
- Agences immobilières ou notaires. Attention! Des frais supplémentaires devront être réglés

Les Associations Habitat Jeunes proposent différents types de logements (en structure collective ou en logements indépendants) pour les jeunes de 16 à 30 ans (salariés, sans emploi, apprentis, stagiaires...).

Contact : L'Éscale - 147, rue du Clou Bouchet à Niort - Tél : 05 49 79 17 44
www.lescale-niort.fr

Il existe des logements conventionnés appartenant à des propriétaires privés et à des organismes HLM, pour lesquels les loyers sont plafonnés (moins élevés que ceux du secteur privé). Des conditions de ressources sont à respecter pour accéder à un tel logement et les délais d'attente peuvent être assez longs dans le secteur HLM.

Pour connaître la liste des organismes proposant des logements conventionnés sur Niort, n'hésitez pas à contacter l'ADIL 79.

■ Les précautions

Aucun engagement ne doit être pris avant d'avoir visité le logement.

A cette occasion, il faut :

- Vérifier l'état général du logement et des équipements (appareils de chauffage...)
- Vérifier les informations contenues dans l'annonce (montant du loyer, nature et montant des charges locatives, type de chauffage...)
- Exiger du propriétaire le diagnostic de performance énergétique pour avoir une estimation de la consommation énergétique du logement

En général, le propriétaire exige un garant. Une personne extérieure au contrat (parents dans la majorité des cas) s'engage à régler les impayés du locataire. Pour le locataire qui n'aurait pas de garant à proposer, d'autres solutions existent (voir partie Les aides possibles).

Si le candidat locataire dispose de revenus propres, le propriétaire peut lui demander de présenter des justificatifs de ressources (bulletins de salaire, avis d'imposition) et la preuve du paiement du loyer dans un précédent logement le cas échéant (quittances de loyer). Ces mêmes documents peuvent être réclamés à la personne qui se porte garant.

■ La signature du contrat

Après accord sur la location et ses modalités, un contrat de location écrit est signé entre le propriétaire et le locataire. Dès la signature, les deux parties sont engagées et ne peuvent changer d'avis.

Le contrat de location est un document essentiel qui définit les droits et obligations de chacune des parties. Il doit contenir des mentions obligatoires : nom des parties, désignation du logement, date de prise d'effet et durée du contrat, montant du loyer et des charges éventuelles, montant du dépôt de garantie (limité à un mois de loyer hors charges dans une location non meublée),...

Le contrat de location doit s'accompagner de diagnostics obligatoires qui sont des éléments d'information sur l'état du logement loué : diagnostic de performance énergétique, constat de risque d'exposition au plomb, état des risques naturels et technologiques. Une information sur les moyens de réception des services de télévision doit aussi y figurer.

Lors de la remise des clefs du logement, propriétaire et locataire doivent rédiger un état des lieux d'entrée. C'est un document très important qui permet de décrire le logement et de constater son état à l'entrée du locataire, il est donc conseillé d'apporter beaucoup de soin à son établissement.

En comparant l'état des lieux dressé à l'entrée et au départ du locataire, le propriétaire pourra, le cas échéant, demander la réparation de certains éléments détériorés.

Tout locataire d'un logement loué non meublé a l'obligation de souscrire un contrat d'assurance habitation. Le propriétaire est en droit de lui réclamer une attestation d'assurance lors de la remise des clefs et ensuite chaque année de la location.

Si le logement est loué meublé, ce sera une obligation pour le locataire si le contrat de location le prévoit, ce qui est quasiment toujours le cas.

■ La colocation

La colocation peut être un type de location avantageux tant au niveau financier que social (cela évite de se retrouver seul dans une ville que l'on ne connaît pas).

Des précautions doivent être prises quant au choix des colocataires. Le bon déroulement d'une colocation implique une entente correcte entre les colocataires. L'établissement par les colocataires d'un «règlement intérieur» à la colocation peut être utile pour définir les dépenses communes, les règles d'utilisation et l'entretien des parties et équipements communs.

Au niveau juridique, la colocation peut donner lieu à la signature de plusieurs contrats de location (un par locataire) ou d'un contrat unique signé par tous les colocataires. Dans le second cas, chaque colocataire est responsable indivisiblement du paiement de la totalité du loyer et de toute somme due au bailleur.

Il est par ailleurs essentiel de vérifier le contenu du contrat : la présence d'une clause de solidarité dans le bail a des conséquences importantes sur les obligations des uns et des autres, y compris de celui qui a donné son congé et quitté les lieux. Cette clause signifie que chacun des locataires, même ayant délivré son congé, peut être tenu responsable du paiement de la totalité de toute somme due au propriétaire (loyer, charges, réparations locatives) jusqu'à l'expiration du bail en cours.

■ Les aides possibles

Aides de la CAF ou de la MSA

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Deux-Sèvres ou la Caisse de Mutualité Sociale Agricole (MSA) peuvent, sous certaines conditions de ressources et de situation familiale, attribuer à tout locataire une aide au logement dans le but d'alléger sa charge de loyer.

CAF des Deux-Sèvres

51, route de Cherveux
79000 NIORT
tél. 0 810 25 79 10
www.caf.fr

MSA des Deux-Sèvres

12, avenue Bujault
79000 NIORT
tél. 05 49 06 30 30
www.msa.fr

Avance Loca-Pass

Ce dispositif permet à un locataire de financer par un prêt à 0% le dépôt de garantie que le propriétaire réclame à l'entrée dans les lieux.

Attention ! Ce dispositif est réservé aux étudiants boursiers d'état ou en situation professionnelle.

Zoom Centre Ville



RESEAU DE TRANSPORT DE LA



Lignes ChronoTah

- 1 Couzon - Paris
- 2 Hôpital - Château-Briquet
- 3 Aifres - Magné - Lesdins de Couzon
- 4 Tonon - Terny de Soles
- 5 Montcaillot - St. Christophe - GMP

Navette Centre Ville

- 6 Navette Centre Ville

LIGNES DU RESEAU

- 7 Bessines - Champagnat - Bessines - Mite L'Université

Lignes du dimanche

- 8 Bessines - Champagnat - Bessines - Mite L'Université

Lignes TransTah

- 9 Gare SNCF - MAAF
- 10 Hôpital - MAAF - MAAF - MAAF
- 11 MAAF - MAAF - MAAF
- 12 MAAF - MAAF - MAAF
- 13 MAAF - MAAF - MAAF
- 14 MAAF - MAAF - MAAF
- 15 MAAF - MAAF - MAAF

Lignes InterTah

- 16 MAAF - Paris - Couzon - Paris - Bessines - Gare SNCF
- 17 MAAF - Paris - Couzon - Paris - Bessines - Gare SNCF
- 18 MAAF - Paris - Couzon - Paris - Bessines - Gare SNCF
- 19 MAAF - Paris - Couzon - Paris - Bessines - Gare SNCF
- 20 MAAF - Paris - Couzon - Paris - Bessines - Gare SNCF

LIGNES R et S du dimanche



Lignes urbaines



Garantie Loca-Pass

Vous prenez un logement en location dans le parc social (organismes HLM, personnes morales...), votre CIL peut se porter garant auprès de votre propriétaire, pour un montant équivalent à 9 mois de loyers et charges sur une durée de 3 ans.

Attention ! Ce dispositif est réservé aux étudiants boursiers d'état ou en situation professionnelle.

CIL Mieux se Loger

(ancien CIL Centre Atlantique)
20, rue de Strasbourg - 79000 NIORT
tél. 05 49 77 36 36
www.mieuxseloger.com

CILGERE

6, av. des Martyrs de la Résistance
79000 NIORT
tél. 05 49 24 43 43
www.cilgere.fr

Garantie des risques locatifs (GRL)

C'est un contrat d'assurance que peut souscrire un propriétaire pour se couvrir contre le risque d'impayés de loyers. Si vos revenus sont faibles et que vous n'avez pas de garant à proposer, parlez-en à votre futur propriétaire.

Renseignements sur www.grl.fr

Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Le FSL, géré par le Conseil Général des Deux-Sèvres, peut permettre à tout locataire exclu des dispositifs existants de se voir accorder (sous conditions) des aides financières dans le but d'accéder à un logement et de s'y maintenir.

Caution régionale pour le logement des jeunes

Pour répondre aux situations particulières des locataires qui ne peuvent bénéficier de la GRL, la Région Poitou-Charentes a mis en place ce dispositif par lequel elle se porte garant, sous conditions, pour les jeunes âgés de moins de 30 ans résidant en Poitou-Charentes.

Contactez l'URHAJ Poitou-Charentes au 05 49 88 48 05 ou 06 71 89 72 25.

■ Besoin d'informations sur le logement ?

Agréée par le Ministère du Logement, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) des Deux-Sèvres est une association qui délivre gratuitement et de manière neutre des informations juridiques, fiscales ou financières sur le logement.



Nous remercions Camille TARTAR,
Conseillère Juriste à l'ADIL 79,
pour la rédaction de ce dossier spécial.

28, rue du Bas Paradis à NIORT - 05 49 28 08 08
adil79@wanadoo.fr - www.adil.org/79

Mobilité internationale

■ Réaliser une partie de ses études dans le cadre du programme étude Erasmus.

C'est un programme d'action interuniversitaire visant à promouvoir la mobilité des étudiants au sein des 27 pays membres de l'Union Européenne.

Pour qui ?

Pour les étudiants à partir de la deuxième année de licence jusqu'au doctorat. La durée du séjour doit être de 3 mois minimum et jusqu'à 12 mois maximum. L'étudiant ne peut bénéficier que d'un seul séjour pendant son parcours universitaire quelle qu'en soit la durée.

Les étudiants doivent avoir la nationalité d'un des 31 Etats suivants :

- 27 États membres de l'Union Européenne
- 3 États (hors EU) de l'Espace économique européen : Islande, Lichtenstein et Norvège
- Suisse

Les étudiants étrangers régulièrement inscrits à l'université peuvent participer au programme ERASMUS.

La sélection académique des candidats est du ressort exclusif du professeur ou du département de formation responsable de l'accord prenant en compte un ensemble de critères tels que les résultats de l'étudiant, sa connaissance de la langue du pays dans lequel il désire se rendre, sa motivation, son autonomie.

Inscription

Pendant l'année universitaire au cours de laquelle sera effectué le séjour dans l'université partenaire, une inscription à l'Université de Poitiers et le règlement des droits réglementaires seront obligatoires. Le statut d'étudiant ERASMUS permettra de bénéficier d'une inscription gratuite dans l'université d'accueil. Une carte d'étudiant de cette université sera délivrée permettant de suivre les cours choisis et de passer les examens correspondants. Cet accord nécessite la signature du contrat pédagogique.

■ Réaliser un stage à l'étranger

Quelques organismes pour trouver son stage à l'étranger :

- Les centres de formation
- Studyrama, un site très complet pour se renseigner sur les jobs étudiants, trouver un stage
- Le Club TELI, une association à but non lucratif d'aide à la mobilité internationale
- Le Volontariat International en Entreprise (V.I.E)
- Le Centre Information Jeunesse (CIJ)
- La Maison de l'Europe
- L'Alliance Française

■ Les aides financières pour partir à l'étranger

Les aides du CROUS

Si vous êtes boursier sur critères sociaux et que vous devez suivre une formation supérieure à l'étranger, vous pouvez bénéficier d'une aide à la mobilité (au maximum neuf mensualités pendant la durée de votre cursus universitaire).

Celle-ci est à demander au service des relations internationales de l'université.

Si vous avez besoin, à cette occasion, d'une bourse ou d'une aide financière, consultez le site du Ministère des Affaires étrangères (www.diplomatie.gouv.fr/fr) ; il recense les bourses et aides à la mobilité internationale.

Service bourse

Bâtiment A7 - 13 rue Théodore Lefebvre

BP 601 - 86 022 Poitiers cedex

tél. 05 49 58 86 00 - bourses@crous-poitiers.fr

Les aides universitaires

Il existe d'autres aides délivrées par l'Université de Poitiers. Vous trouverez toutes les informations sur le site de l'Université de Poitiers :

www.univ-poitiers.fr, rubrique « INTERNATIONAL » onglet « mobilité étudiante » puis onglet « aides financières ».

Les aides de la Région Poitou-Charentes :

Convaincue qu'un séjour à l'étranger est un atout important dans le parcours d'un jeune, la Région Poitou-Charentes impulse depuis de nombreuses années une dynamique de mobilité internationale auprès des acteurs de formation, d'insertion et des jeunes de la région.

Bourse pour les lycéens :

Bourse de la découverte : stage professionnel à l'étranger pour une durée de 2 à 24 semaines (stage conventionné)

Bourses pour les apprentis :

- Soutien des projets de déplacement des élèves : pour les lycéens et apprentis de Poitou-Charentes scolarisés en lycées publics et privés sous contrat ou en Centres de Formation d'Apprentis (CFA), Maisons Familiales Rurales (MFR), Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA)
- Stage professionnel à l'étranger (bourse de la découverte)
- Bourse de la Mobilité des Apprentis pour les apprentis inscrits dans un centre de formation de la Région Poitou-Charentes
- Découverte de l'Europe en voyageant en train pour 100 jeunes apprentis de Poitou-Charentes par an

Bourses pour les étudiants :

- Bourse régionale de la découverte : stage professionnel à l'étranger
- ERASMUS Stage (pour un stage professionnel de 2 semaines à 12 mois) : une sélection des étudiants bénéficiaires d'une bourse Erasmus est réalisée par les établissements dans lesquels ils sont inscrits
- ERASMUS Etude : pour les étudiants de niveau BAC+2 inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de la Région Poitou-Charentes et sélectionnés dans le cadre du programme européen Socrates-Erasmus pour réaliser un semestre ou une année d'études dans une université partenaire en Europe. Cette bourse complète la bourse européenne obtenue

IMPORTANT

Ne pas confondre la "bourse stage Erasmus" et la "bourse Erasmus étude"

Plus d'informations sur :

www.poitou-charentes.fr/education-formation/mobilite-internationale

Région Poitou-Charentes

15, rue de l'ancienne comédie
BP 575 - 86021 POITIERS CEDEX
tél. 05 49 55 77 00

mobilites@cr-poitou-charentes.fr

Les aides de la Maison de l'Europe pour des stages non conventionnés

La bourse Léonardo :

Elle est accessible pour les jeunes de 18 à 30 ans, hors du système scolaire, pour une période de 3 semaines à 3 mois, sur une thématique en relation avec un projet professionnel. Cette bourse s'obtient sans condition de qualification et jusqu'à Bac+3.

Le Service Volontaire Européen (SVE) :

Le SVE donne la possibilité de se mettre au service d'un projet d'intérêt général dans une organisation d'un autre pays. Ce dispositif est accessible aux jeunes de 18 à 30 ans, pour une période de 6 à 12 mois, sur des thématiques diverses et sans condition de qualification, diplôme ou expérience.

Pour plus d'informations :

Rachel HELVADJIAN / Pauline VIGNAULT

tél. 05 16 43 00 23 - www.maisondeurope79.fr



CHÂTEAU
Coudray-Salbart



Au cœur du Moyen-Âge
1000 ans d'histoire - 1000 ans de patrimoine

02 39 44 11 11
www.coudray-salbart.fr

www.cg79-mant.fr

Conservatoire officiel

Garder la forme



Photo : Bruno DEFREND

Vollet Club Niort

Sports

De nombreuses associations sportives sont présentes dans le bassin niortais. Vous pourrez trouver toutes leurs coordonnées auprès de :

NIORT ASSOCIATIONS

12 rue Joseph Cugnot - 79000 NIORT
tél. 05 49 09 06 09

www.niort-associations.fr
www.vivre-a-niort.com

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

www.deux-sevres.pref.gouv.fr

SERVICE JEUNESSE ET SPORT DEUX-SEVRES

15 rue Langlois - 79000 NIORT
tél. 05 49 77 11 00

Équipements collectifs

PISCINE CHAMPOMMIER

Rue Champommier - 79000 NIORT
tél. 05 49 24 59 19

piscine-champommier@agglo-niort.fr

PISCINE PRÉ-LEROY

Rue de Bessac - 79000 NIORT
tél. 05 49 24 09 96

piscine-pre-leroy@agglo-niort.fr

CENTRE AQUATIQUE DES FRAIGNES

91 rue Victor - 79180 CHAURAY
tél. 05 49 08 27 60

centre-aquatique-chauray@agglo-niort.fr

PISCINE LES COLLIBERTS

rue de la Distillerie
79210 MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON
tél. 05 49 79 98 90

piscine-mauze@agglo-niort.fr

BASE NAUTIQUE DE NORON

Boulevard Salvador Allende
79000 NIORT

tél. 05 49 79 01 93

activites-nautiques@agglo-niort.fr

SKATE PARK

Parc du Pré Leroy - 79000 NIORT (Gratuit)

PATINOIRE

103 avenue de la Venise verte
79000 NIORT - tél. 05 49 79 11 08

Renseignements :

www.vivre-a-niort.com

Stade Niortais



Photo : Bruno DEFREND

(SUAPS) à Niort

Le SUAPS, service de l'université, a pour mission l'enseignement, l'organisation et l'animation des activités physiques, sportives et artistiques pour les étudiants et les personnels. Il gère les installations sportives de l'établissement.

Le SUAPS propose aux étudiants diverses activités à Niort que vous retrouverez dans le programme ci-dessous.

Pour tout renseignement rendez-vous sur www.univ-poitiers.fr rubrique "guichet etu".

Le SUAPS est ouvert à tous les étudiants, également les étudiants hors Université de Poitiers. Toutes les activités sportives sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Voir conditions sur le site www.univ-poitiers.fr

Programme du SUAPS (dates et lieux sous réserve de modification)

Lundi	Préparation Physique	18h30 / 20h30	Gymnase Notre-Dame
Mardi	Aérobic / danse / C.A.F	18h30 / 19h30 19h30 / 20h30	Gymnase Barbusset
	Rugby (mixte)	18h30 / 20h30	Stade Espinassou
Mercredi	Volley	18h30 / 20h30	Gymnase Notre-Dame
Jeudi	Badminton	12h00 / 14h00 14h30 / 15h30	Salle de l'IMS
	Basket Ball	12h30 / 14h30	Salle de l'IMS
	Football	14h00 / 16h00	Gymnase MAIF
	Hand Ball	16h00 / 18h00	Salle de l'IMS
	Musculation	14h00 / 16h00	Salle de l'IMS
	Natation	17h15 / 18h00	Piscine Pré-Leroy
	Squash	12h30 / 16h30	Salle de l'IMS

*IMS : Inter Mutuelles Sports

Conditions d'inscription :

L'inscription se fait sur le site internet www.univ-poitiers.fr, rubrique « Bouger »/ Sport

Infos pratiques

CENTRE INFORMATION JEUNESSE (CIJ)

3, rue de l'ancien Musée (à côté du Camij)
79000 NIORT - 05 49 17 50 53
cij.niort@yahoo.fr

Des infos sur tous les sujets !

Études, métiers, emploi, formation, vie quotidienne, étranger/europe, santé, vacances, sport ...

www.jeuneaniort.org

<http://jobs.pourlesjeunes.com>

www.jeunes.poitou-charentes.com

Accès internet

CENTRE SOCIO-CULTUREL DU PARC

Rue de la Tour Chabot - 79000 NIORT
tél. 05 49 79 16 09

Cyber local

Initiation et accès libre

Sur présentation de la carte d'adhésion

MAISON DE QUARTIER DE GOISE

56 rue Massujat - 79000 NIORT
tél. 05 49 08 14 36
Atelier informatique (initiation)

Jobs et emplois

PÔLE EMPLOI

20 avenue Léo Lagrange - 79028 NIORT

Niort Mendès France - 98, rue des Or
BP 8825 - 79028 NIORT CEDEX

www.pole-emploi.fr

www2.pole-emploi.fr

www.jobs.pourlesjeunes.com

Marchés

Les Halles sont ouvertes tous les matins du mardi au dimanche et jours fériés.

www.halles-de-niort.fr

Jours de marché : jeudi, samedi et dimanche.

Photocopie, Reprographie

CENTRAL COPIE SERVICE

52 rue Saint-Jean - 79000 NIORT
tél. 05 49 24 08 27

COPIE K

3 rue de la Gare - 79000 NIORT
tél. 05 49 24 41 09

FORTE IMPRESSIONS

14 avenue Verdun - 79000 NIORT
tél. 05 49 24 69 22

FUTUROSCOPIE

18 bis rue de la Boule d'Or - 79000 NIORT
tél. 05 49 77 54 37

NIORT PLAN REPROGRAPHIE (NPR)

9 Impasse des Chênes - 79000 Bessines
tél. 05 49 09 59 90

c.praud-npr@orange.fr

www.npr79.fr

REPRO SERVICE OUEST (RSO)

Rue Blaise Pascal - 79000 NIORT
tél. 05 49 24 40 51

Transports

TAN

8 rue Paul Sabatier - 79000 NIORT
tél. 05 49 24 50 56

Point informations : place de la Brèche

www.agglo-niort.fr

SNCF

Place Pierre Sémard - 79000 NIORT
tél. 08 36 35 35 35
www.sncf.com

VERT EVENT

Location de vélos électriques
20-21 av. du Maréchal de Lattre de Tassigny
79000 NIORT - tél. 05 49 25 15 70

www.vert-event.com

Laveries

COUETTE VET'MENT

(Lavage et repassage)

21 Rue Gutenberg - 79000 NIORT

tél. 05 49 33 06 05

www.couettevetment.com

LAVERIE AUTOMATIQUE

Route de la Rochelle - 79000 NIORT

tél. 06 20 60 20 69

LAVERIE HIPPO' LIBRE SERVICE

69 Avenue de Limoges - 79000 NIORT

tél. 06 33 91 87 67

LAVERIE SOUCHÉ-CO

Centre Commercial

1 Rue André Maurois - 79000 NIORT

tél. 06 71 05 60 55

LAVOMATIQUE

22 avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny

48 Rue St-Gelais - 79000 NIORT

tél. 06 38 59 59 92

SERMATIC

30, rue Paul François Proust - 79000 NIORT

tél. 0 899 232 216

Quelques commerces

alimentaires ouverts

le dimanche

CARREFOUR MARKET

Rue de Saint-Jean d'Angély - 79000 NIORT

tél. 05 49 73 40 03

Horaires : de 8h45 à 12h30

COCCI MARKET

27 av. de Verdun - 79000 NIORT - tél. 05 49 28 18 90

Horaires : de 9h00 à 13h00

E. LECLERC

68 rue de Fontenay - 79000 NIORT - tél. 05 49 77 13 30

Horaires : de 9h30 à 13h00

INTERMARCHÉ Le Pontreau

5 Rue Jules Ferry - 79000 NIORT - tél. 05 49 77 44 50

Horaires : de 9h00 à 12h30

CARREFOUR CITY

10, rue Victor Hugo - 79000 NIORT

Horaires : de 9h00 à 12h00

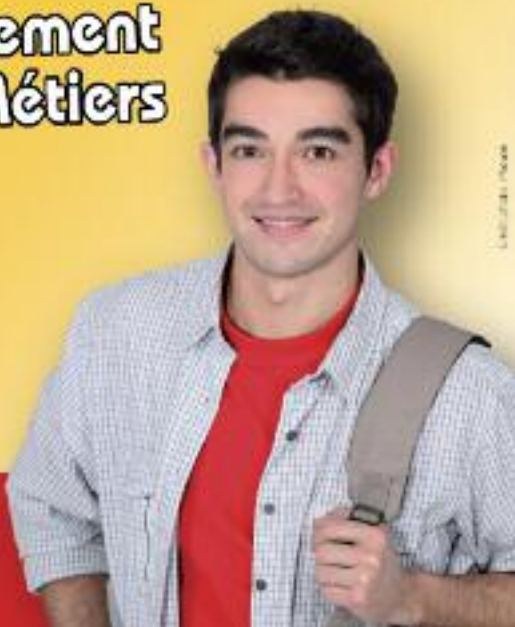
UNE PREMIERE A NOTER DANS VOTRE AGENDA !

1^{ère} édition du

Salon de l'Enseignement Supérieur et des Métiers



OBJECTIF : informer sur toutes les filières de l'enseignement supérieur, sur les métiers accessibles via ces filières et sur la vie quotidienne étudiante.



Bon à savoir

Numéros d'urgence

POLICE SECOURS : 17
SAMU : 15
POMPIERS : 18
APPEL D'URGENCE EUROPÉEN : 112

COMMISSARIAT DE POLICE
2 rue de la Préfecture - tél. 05 49 28 72 00
www.interieur.gouv.fr

POLICE MUNICIPALE
1 place Martin Bastard - tél. 05 49 78 75 58
police.municipale@mairie-niort.fr

GENDARMERIE
23 rue Général Largeau - tél. 05 49 28 63 00
www.defense.gouv.fr/gendarmerie

CROIX ROUGE FRANÇAISE
8 rue Rochette - 79000 NIORT
tél. 05 49 24 12 17
www.croix-rouge.fr

EMMAÛS
229 avenue Saint-Jean d'Angely
79000 NIORT - tél. 05 49 32 15 92
www.emmaus.asso.fr

SECOURS POPULAIRE
18 bis, rue Jean Gabriel Domergue
79000 NIORT - tél. 05 49 79 23 15
www.secourspopulaire.fr

RESTAURANTS DU CŒUR
94 rue de la Blauderie - 79000 NIORT
tél. 05 49 33 21 00
www.restosducoeur.org

Questions de santé

CENTRE HOSPITALIER DE NIORT
40 avenue Charles de Gaulles
79000 NIORT - tél. 05 49 32 79 79
www.ch-niort.fr

POLYCLINIQUE INKERMANN
84 route d'Aiffres - 79006 NIORT Cedex
tél. 0 826 30 28 28
www.inkermann.fr

DON DU SANG - tél. 05 49 79 43 11
dondusang.net

CENTRE DÉPISTAGE SIDA
(*anonyme et gratuit*) - tél. 05 49 78 30 72
ascenseur 3 - niv 4 dans le hall de l'hôpital

CENTRE ANTIPOISON
CHU PELLEGRIN - BORDEAUX
tél. 05 56 96 40 80

PLANNING FAMILIAL - tél. 05 49 26 95 08
www.planning-familial.org

DROGUES, ALCOOL, TABAC
INFOS SERVICES (*anonyme et gratuit*)
tél. 0 800 23 13 13

PHARMACIE DE GARDE
(*se renseigner auprès du commissariat de police*)

AGORA SUD NIORT
centre de prévention pour les 12/25 ans,
anonyme et gratuit
10 bis, av. Bujault (2^{ème} étage) - 79000 NIORT
tél. 05 49 28 41 55

ASSOCIATION AIDES (*lutte contre le VIH*)
2 bis rue Auguste Fresnel - 79012 NIORT
tél. 05 49 09 26 82 - deux-sevres@aides.org
www.aides.org

Journaux / radios locales partenaires

NRJ (fréquence 100.4)
16 rue Léo Lagrange - 79000 NIORT

D4B (fréquence 101.4)
2 place René Groussard - 79500 MELLE

LE COURRIER DE L'OUEST
11 rue Thiers - 79000 NIORT - tél. 05 49 24 01 15
www.courrierdelouest.fr

LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE
10 place de la Comédie - 79000 NIORT
tél. 05 49 77 27 77
www.lanouvellerepublique.fr

Un peu de culture !

Médiathèque

MÉDIATHÈQUE Pierre-Moinot

7 boulevard Main - 79000 NIORT

tél. 05 49 78 70 71

www.agglo-niort.fr

Horaires :

Mardi 13h -18h

Mercredi et Jeudi 10h -12h et 13h -18h

Vendredi 13h -18h

Samedi 10h -17h

Abonnement des 18/25 ans :

Agglomération : 4 €

Hors agglomération : 6 €

Avec le Catalogue, en quelques clics, les livres choisis sont réservés et sont mis à disposition dans la médiathèque qui vous convient le mieux.

<http://cantalogue.agglo-niort.fr>

Cinéma

MÉGA CGR

Place de la Brèche - 79000 NIORT

tél. 0 892 688 588

www.cgrcinemas.fr/niort

LE MOULIN DU ROC

(Cinéma d'art et d'essai)

9 boulevard Main - 79000 NIORT

tél. 05 49 77 32 32

www.moulinduroc.asso.fr

Tourisme

OFFICE DU TOURISME

Niort-Marais Poitevin-Vallée de la Sèvre Niortaise

Place de la Brèche - 79000 NIORT

tél. 0 820 2000 79 (0,09 € TTC/min.)

Accueil : 9h30 - 18h

7j/7 d'avril à mi-novembre et du lundi au vendredi de mi-novembre à mars

info@niortmaraispoitevin.com

www.niortmaraispoitevin.com

DONJON (Monument historique)

Rue Duguesclin - 79000 NIORT

tél. 05 49 28 14 28

Horaires :

du mardi au dimanche

10h - 12h30 et 14h-17h

musee@agglo-niort.fr

www.niortmaraispoitevin.com

Gratuit pour les étudiants

Vie associative et culturelle

De nombreuses associations culturelles sont présentes à Niort. Vous trouverez toutes leurs coordonnées sur le site de la Ville de Niort :

www.vivre-a-niort.com

MAISON DES ASSOCIATIONS

12 rue Joseph Cugnot - 79000 NIORT

tél. 05 49 09 06 09

www.niort-associations.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'office de tourisme a son appli iPhone

Équipements culturels

ÉCOLE D'ARTS PLASTIQUES PABLO-PICASSO

Centre Du Guesclin
Place Chanzy - 79000 NIORT
tél. 05 49 24 25 22

artsplastiques@agglo-niort.fr
www.agglo-niort.fr

Secrétariat :

ouvert du mar au ven 9h-12h et 14h-17h
Inscriptions début septembre

ACTIVITÉS :

Dessin/Peinture : mer 19h-22h et ven 14h-17h
Gravure : jeudi 15h-18h et 18h-21h
Tapisserie : jeudi 17h
Exposition des travaux des élèves
en fin d'année au Musée Bernard d'Agesci

CONSERVATOIRE AUGUSTE-TOLBECQUE

Centre Du Guesclin, Place Chanzy
BP 193 - 79000 NIORT
tél. 05 49 78 71 71

ACTIVITÉS :

Chant, danse classique et contemporaine.

MUSÉE BERNARD D'AGESCI

28 avenue de Limoges - 79000 NIORT
tél. 05 49 78 72 00

Horaires : du mar au dim 10h - 17h

musee@agglo-niort.fr

Gratuit pour les étudiants

1 collection Beaux-Arts : peintures,
sculptures, arts décoratifs
1 collection Histoire Naturelle : collections
ornithologiques, écologiques et régionales
1 Conservatoire de l'éducation :
objets et mobiliers scolaires, appareils
scientifiques, cartes, ouvrages et films scolaires
1 bibliothèque et 1 cafétéria

LE PILORI (*lieu d'exposition culturelle*)

Place Martin Bastard - 79022 NIORT
tél. 05 49 78 73 82

CNAR (*Centre National des Arts de la Rue en Poitou-Charentes*)

3, rue de la Chamoiserie - 79000 NIORT
tél. 05 49 28 01 83

Salles de spectacle



LE CAMJI

Salle de concerts
musiques actuelles

(*Tarif réduit pour les étudiants*)

Espace Michelet - 3 rue de l'Ancien Musée
79000 NIORT
tél. 05 49 17 50 45
www.camji.com

MOULIN DU ROC

9 boulevard Main - 79000 NIORT
tél. 05 49 77 32 30
www.moulinduroc.asso.fr

PARC DES EXPOSITIONS ET DES LOISIRS

6 rue Archimède - tél. 05 49 79 05 33
parcexpo@mairie-niort.fr

THÉÂTRE Jean-Richard - St-Florent

202 avenue Saint-Jean d'Angély
79000 NIORT - tél. 05 49 79 31 43

PATRONAGE LAÏQUE

40 rue Terraudière - 79000 NIORT
tél. 05 49 17 06 11

ESPACE CULTUREL E. LECLERC

37 rue Jean Couzinet - 79000 NIORT
tél. 05 49 17 39 17
www.espace-culturel-leclerc.fr

Plan de Niort



Index des rues



© 2011, Nue-Plus - 05 49 02 21 34

- A** Abreuvoir (r. de l') B2
- Acacias (allée) A1
- Agessy (rue B. d') C1
- Aiffres (rue d') C3 - D3
- Aines (rue des) C2
- Alace Lorraine (rue) C1
- Ancienne Poudrière (rue de l') C2
- Aquitaine (rue Aliénor d') C3
- Arc (rue Jeanne d') B2
- Arrens (rue de l') B2
- Auvergne (rue de l') D3
- B** Barbezère (rue) B2
- Barbasse (rue H.) B1
- Barris (rue) C2
- Bas Paradis (rue du) C1
- Basse (rue) B1 - C1
- Bastard Pradel (rue) C1
- Baugler (rue) B1
- Beauchamps (rue) C1
- Beaulieu (rue M.) C1
- Beau Soleil (rue) C2
- Bèche (rue E.) B2
- Belle-Île (quai de) A2
- Bert (rue Paul) C3
- Berthez (rue) B3
- Berthome (rue M.) B2
- Bessac (rue de) B1
- Bion (rue) B2
- Blum (rue Léon) B1 - B2
- Boule d'Or (rue de la) C1 - C2
- Bouteville (rue de T.) C1
- Brière (place de) C2
- Brioux (rue de) D3
- Brisson (rue) B1
- Burson (rue P.) D3
- Buziat (rue J.) C2
- Bussensud (pl. Dary) B1
- C** Capucins (pl. des) B1
- Casini (rue René) D2
- Caylus (rue Madame de) C3
- Chabaudy (rue) B2
- Chabot (rue) C1
- Chamoisier (r. de la) A2
- Champomier (r. de) D3
- Charzy (place) B1 - C1
- Chaudronner (rue du) B2
- Chelios (rue L.) C2
- Clémenceau (rue G.) D2
- Cluche Perce (rue) B1
- Clouot (rue) B2
- Colombier (imp. du) C2
- Comète (rue de la) B2
- Comète (place de la) B2
- Commerce (passage du) B2
- Cordeliers (rue des) C2
- Corderie (rue de la) B1
- Comuchet (impasse du) C1
- Créneau (rue) B1
- Crostadt (quai) B1
- Cure (rue de la) B2
- D** Dentfert (place) C1
- Déprezaine (impasse) C3
- Danjon (rue du) B2
- Danjon (rue du) B2
- Danjon (Galerie du) B2
- Dupin (rue) B2
- Duguesclin (rue) B2
- E** Effre (rue Gustave) A1 - B1
- Epinglée (rue de) B2
- F** Falsan (rue du) B2 - C2
- Favriou (rue) B3
- Fontenay (rue de) A1 - B1
- Fossils (rue des) B2
- Four (rue du) B1
- Frêne (rue du) D3
- G** Gombetta (rue) A1
- Gore (rue de la) C2 - C3
- Goutte (bd Charles De) C3
- Gélin (rue H.) A1
- Grue (impasse de la) C1
- H** Halles (place des) B1 - B2
- Herberie (rue de l') B2
- Hugo (Galerie) B2
- Hugo (rue Victor) B2
- Hullerie (rue de l') B2
- I** Industrie (rue de l') D2 - D3
- J** Jardin des Plantes (allée Haute du) B1
- Jardin des Plantes (allée Basse du) B1
- Jard-Perrilliers (rue) C1
- Jeants (rue Jean) B3
- Juverie (rue de la) B1
- L** Lacroix (impasse Joseph) C2 - D2
- Langlois (rue) C1
- Langou (rue du Général) B2
- Laitre de Tessigny (rue du Manichou) A1
- Limoque (ax. de) C2 - D2
- M** Macaudrie (rue) B2
- Mace (rue Jean) A1
- Main (boulevard) A2 - B2
- Marne (rue de la) B2 - B3
- Martin-Bastard (place) B2
- Martyrs de la Résistance (av.) C2
- Martyrs de la Résistance (place) C2
- Mazagan (rue) C2 - C3
- Mégherie (rue de la) A1
- Mellace (rue) B2
- Mère Dieu (rue) B1 - C1
- Métayer (rue Marcellin) A2
- Migault (rue Jean) B1
- Morand-Bornesse (allée H.) B1
- Mürter (rue du) B2
- Musee (rue du) B2
- N** Nambot (rue de) B3
- Navailles (rue des) B3
- Notre-Dame (rue) B2
- O** Ormeaux (place des) B1
- Orange (place de l') C2
- Orphènat (rue de l') B1
- Ouillette (rue de l') A1
- P** Palais (rue du) B2
- Parc (impasse) A1
- Paris (ax.) C1 - B1 - C2
- Parvis St-Hilaire (rue du) C2
- Paul (rue Marcel) C1 - C2
- Pelet (rue) B2
- Perche (rue de la) D3
- Perche (impasse de la) D3
- Percheon (rue Ernest) B2 - C2
- Perrinière (rue) B1
- Petit Banc (rue du) B2
- Petit paradis (rue du) C1
- Petit St-Jean (rue du) B2
- Pilon (place du) B2
- Plantagenet (rue) C3
- Rouvizot (rue) C1
- Port (rue du) B1
- Port Alain (rue les) B2
- Port (place du) B1
- Porte St-Jean (rue) B2
- Potense (rue de la) B1
- Préfecture (rue de la) B2
- Pré Leroy (rue du) B1
- Pré Leroy (cour du) B1
- Proust (rue Paul-François) C2
- Q** Quatorze juillet (rue du) C2
- R** Rebelais (rue) C2
- Rabat (rue du) B2
- Regrotterie (quai de la) B1
- Regrotterie (rue de la) B1
- Rempart (rue du) C1 - C2
- Renoir (rue Auguste) A1
- République (ax. de la) C2
- Ricard (place Amable) C1
- Ricard (rue) B2
- Rochelle (av. de la) B3
- Roquette (rue) C2
- Rouget de Boucicaud (rue) C2
- Rouge (place du) B2 - C2
- Rousseau (rue Jean-Jacques) C2
- S** Saint-André (rue) B1
- Saint-Gaudens (rue) C3
- Saint-Gelais (rue) B1
- Saint-Hilaire (place) C2
- Saint-Jean (rue) B2
- Saint-Jean (place) B2
- Saint-Jean d'Angély (ax.) C2
- Saint-Marc (rue) B3
- Sainte-Marthe (rue) B2
- Santal (rue) B3
- Ségretain (rue) B1
- Sernard (place Pierre) C3
- Solré (rue du) B1 - B2
- Solérino (rue de) B2 - B3
- Strasbourg (place de) B1
- Strasbourg (rue de) C1 - D1
- T** Tartifume (rue) C1
- Taury (rue) B2
- Temple (place du) C2
- Temple (rue du) C2
- Terraudière (rue de la) C2 - D3
- Thibault (cité) C3
- Thiers (rue) B2
- Tourmequet (rue du) B2
- Treillet (rue du) B3 - C3
- Trubaux (place des) B2
- Trois Coigneaux (rue des) C3
- Trois Maries (rue des) C1
- U** Ursulines (rue des) B1
- V** Verdon (ax. de) C2
- Viala (rue) C2
- Vieille Rose (rue) C1
- Vieux Marché (rue du) C1
- Vieux Port (rue les) B1
- Vignay (rue Antoine) B3
- Vingt-quatre février (rue du) B2
- Virecourt (rue) C1
- Vistrine (rue) C1
- Vullamy (rue de) C3
- Y** Yser (rue de l') C3



**Les lignes F, I, R et S
vous conduisent au
Pôle Universitaire**

Ligne F : du lundi au vendredi - 23 allers/retours par jour

Ligne I : du lundi au vendredi - 24 allers/retours par jour

Ligne R et S : le dimanche 16 déssertes
avec correspondances SNCF

Pour tous renseignements

*sur les parcours, les horaires,
vente d'abonnement,
carnets de tickets*

Le kiosque info bus

05 49 24 50 56

www.mobilite79.fr

Abonnement étudiant

Mensuel : 11,20 €*

Abonnement étudiant

Année scolaire : 90 €*

*(fournir une photo d'identité récente
+ carte d'étudiant ou attestation d'inscription)*

